VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance.....34
Pouvoirs.....06
Excusés..... 03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

N° 2023- 11-23 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le jeudi 23 novembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 10 novembre 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	JOLY Nathalie
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean Pierre	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

CARRATALA Henri	à HERRMANN Marie-Catherine
MAKHLOUF Dounia	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LEROUX Pierre-Olivier	à KOUCEM Yacine
FOURNIER Marine	à MONIER Annick
ADLANI Myriam	à BARATTA Jean-Pierre
DELERUELLE Quentin	à DJABALI Sara

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali
BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame DI IORIO a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231123-2023-11-23-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur Olivier MARKARIAN, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L313-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu la réunion de la 1ère Commission permanente en date du 14 novembre 2023,

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et les besoins de la collectivité et de permettre notamment les avancements de grade pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois créés/supprimés	Nombre d'emplois budgétés
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	+ 26	103
ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	+5	27
Brigadier-chef	Brigadier-chef principal de police municipale	+3	18
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	+4	8
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	+3	9
Animateur	Animateur principal de 2ème classe	+3	4

Article 1 : Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Ainsi fait et délibéré en séance le 23 novembre 2023.

VILLE de LIVRY-GARGAN Seine-St-Denis

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231123-2023-11-23-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.